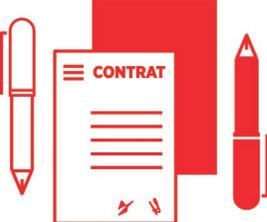


Déclarer – mode d'emploi:

 <p>1. Rendez-vous sur www.ssa.ch, rubrique « documents » pour télécharger le formulaire de déclaration d'œuvre et complétez les champs</p>	 <p>2. Indiquez le minutage de la musique si vous avez coché une case au point 5</p>												
 <p>3. Si vous avez coché la case « musique originale », vous devez inclure un compositeur au point 11, page 3 (sauf en cas de musique additionnelle)</p>	<p>age des droits / Verteilsschlüssel der Ansprüche / Chiave di ripartizione ur(s) / Autor(en) / Autore(i)</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Attribution / Zone</th> <th>Nom / Pseudonyme / Name / Pseudonym / Nome / Pseudonimo</th> <th>%</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>A</td> <td>Pauline Premier</td> <td>70,00</td> </tr> <tr> <td>C</td> <td>Charles Second</td> <td>30,00</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: center;">100%</td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <p>4. La colonne « % » au point 11, page 3, doit totaliser 100%</p>	Attribution / Zone	Nom / Pseudonyme / Name / Pseudonym / Nome / Pseudonimo	%	A	Pauline Premier	70,00	C	Charles Second	30,00	100%		
Attribution / Zone	Nom / Pseudonyme / Name / Pseudonym / Nome / Pseudonimo	%											
A	Pauline Premier	70,00											
C	Charles Second	30,00											
100%													
 <p>5. Tous les coauteurs doivent impérativement signer en pages 3 et 4</p>	 <p>6. Astuce : faites-nous relire vos déclarations par email, afin d'éviter des aller-retours 😊</p>												
 <p>7. La SSA doit être en possession de la déclaration d'œuvre minimum deux semaines avant la première représentation</p>	 <p>8. La déclaration avec toutes les signatures doit être envoyée à la SSA soit par email, soit par poste</p>												
 <p>9. Mentionnez dans le contrat de vente que la SSA percevra vos droits : www.ssa.ch/fr/documents/aide-memoire-auteurs -> « Droits de représentation en Suisse et à l'étranger »</p>	 <p>10. Des questions ? Nous vous renseignons avec plaisir par téléphone</p>												